REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 26 juillet 2016
L'an deux mille seize
Et le vingt-six juillet à 21 heures

Date de la convocation : 19/07/2016
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.
Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BERNAT Laurent, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°28-2016
Attribution d'une subvention à l'association « Lou Récantou » de Verrières

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par M. Gilles Bernat, président de l'Association « Lou Récantou » de Verrières, qui sollicite une subvention de la commune à l'occasion de l'organisation au mois d'août 2016 de la 50ème fête votive du village. Le programme mis en place pour cet anniversaire nécessite un budget supérieur aux autres années.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention à l'association « Lou Récantou » de Verrières et d'en déterminer le montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** :

- **D'octroyer** une aide exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'association Lou Récantou de Verrières
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016, article 6574

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE